



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°8/2019

En séance du 1^{er} mai 2019 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

- 1. RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE, SCOLAIRE & APPRENTISSAGE (Président : Didier Jacquemettaz)**
 - **Gratuité de l'école** : Le Conseil décide, suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2019, de verser aux parents une contribution au matériel scolaire de 100.- pour chaque enfant.
 - **Action socioculturelle du District d'Entremont** : Le Conseil décide de participer au financement de la location d'un bureau pour les 2 animatrices à Sembrancher.

- 2. RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES & INFORMATION (Présidente : Dominique Coppey)**
 - **Les musicales de Champex-Lac** : Le Conseil décide de renouveler son soutien financier à la manifestation qui se déroulera les 4-9 et 11 août prochains.
 - **Subventions communales pour les sociétés culturelles** : Le Conseil valide le montant des subventions culturelles pour 2019 des sociétés créées courant 2018 : Rizette & Cie et la JAC (Jeunesse active de la Côte).

- 3. RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES GESTION DES DECHETS & SALUBRITE (Présidente : Carole Bobillier)**
 - **Facturation pour les indépendants** : Le Conseil décide de facturer une demi-taxe aux indépendants n'atteignant pas un employé plein temps à l'année et/ou aux indépendants en âge AVS.

- 4. RAPPORT DE LA COMMISSION EAUX POTABLES, EAUX USÉES, ELECTRICITÉ & CAD**
 - **Facturation des taxes** : Le Conseil traite différentes réclamations.

- 6. DIVERS**
 - **Sentiers pédestres** : le Conseil valide l'engagement de M. Eric Berclaz pour l'entretien des sentiers pédestres pour la saison d'été.
 - **Arche de Noël** : le Conseil décide de verser un montant de Fr. 5.-/habitant pour la rénovation de la maison. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une révision de l'organisation de l'association en un partenariat avec Cité Printemps et l'Etat du Valais, ce qui créera plusieurs postes d'éducateurs.
 - **Soulalex – Travaux 2019** : le Conseil adjuge les travaux de Génie civil à l'entreprise Petriccioli Construction SA pour un montant total de Fr.181'346.35.- et le bitumage à Implenia Suisse SA pour un montant de Fr. 65'544.05.

Séance levée à 20h30

Orsières, le 10.05.2019

L'Administration communale